

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	ETCHEMENDY René	AROSTEGUY Maider	MAGIS Jean-Noël
BERARD Marc	EUSTACHE Dany	CAPENDEGUY Santiago	MAZAIN Eric
BERTHET André	IRIART Jean-Pierre	CARRERE Bruno	PARGADE Isabelle
BETAT Sylvie	IRIBARNE Pascal	COURCELLES Gérard	SAINT ESTEVEN Marc
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	ITHURBURUA Daniel	DARRIEUX-JUSON Olivier	THICOIPÉ Xabi
CASCINO Maud	LACARRA Anita	ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
CIER Vianney	LACASSAGNE Alain	ESPILONDO Pierre	
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	LARRALDE André	ETCHEBER Peio	
DE PAREDES Xavier	LASCUBÉ Grégoire	GASTAMBIDE Arño	
DELOBEL Marie-Anne	MAILHARIN Jean-Claude	GONZALEZ Francis	
DUHART Agnès	MAUROU Hervé	GOYTY Xalbat	
DULIN Geneviève	MOUESCA Colette	HARAN Gilles	
ELGART Xavier	OÇAFRAIN Jean-Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	
ENSALES Philippe		HIRIGOYEN Roland	
ETCHEBERRY Jean-Jacques		LASSABE Gilles	

  

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
DUBERT Francis	LESTANGUET Jean-Romain	BELIN Eva	
DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles	FICHOT Julien	

  

Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
FICHOT Julien	MILAN Bruno	ELGOYEN-HARITCHET Valérie	CIER Vianney
HARAN Gilles	HIRIBARREN Mikel	ESPILONDO Pierre	BERARD Marc
PARGADE Isabelle	JAUREGUIBERRY Gérard	ETCHEBER Peio	LARRALDE André

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, BERÇAITS Christian, DURRUTY Sylvie, ECHEVERRIA Philippe, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABÈGUERIE Marc, LASSERRE Jean-François, SORHUET Vincent, VAQUERO Manuel, ROLLING Eric.

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2026

Délégués titulaires en exercice : 66

Membres titulaires et suppléants présents : 35

Membres votants (présents ou représentés) : 38

Président de séance : Marc BERARD, Président

Secrétaire de séance : ELGART Xavier

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki) le 29 janvier 2026 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 04/02/2026

**OJ n°3 – Finances : Affectation anticipée du résultat 2025***Rapporteur : Marc BÉRARD, Président*

Les résultats prévisionnels du compte administratif 2025 sont les suivants :

Recettes de fonctionnement	570 961,16 €
Dépenses de fonctionnement	– 480 768,47 €
Résultat de fonctionnement reporté de 2024 (002 au BP 2025)	+ 24 226,64 €
<b>Résultat de clôture / Fonctionnement 2025</b>	<b>= 114 419,33 €</b>
Recettes d'investissement	91 344,67 €
Dépenses d'investissement	– 149 331,83 €
Solde d'investissement reporté de 2024 (001 au BP 2025)	+ 116 198,36 €
Solde d'investissement 2025 cumulé avant RAR	= 58 211,20 €
RAR 2025	– 27 363,06 €
Solde après RAR 2025	30 848,14 €
<b>Résultat global cumulé avant RAR 2025 (fonctionnement + investissement)</b>	<b>+ 172 630,53 €</b>

**L'excédent de fonctionnement s'élève à 114 419,33 €.**

Conformément à l'instruction M57, il est proposé d'affecter l'excédent en fonctionnement de la façon suivante :

- 70 000 € au 1068 (recette d'investissement) ;
- 44 419,33 € au 002 (recette de fonctionnement).

Le résultat d'investissement sera comptabilisé en recette au compte 001 pour **58 211,20 €** avant RAR 2025).**Le Conseil syndical :**

➔ **APPROUVE** l'affectation anticipée du résultat 2025.

Le Président,  
Marc BERARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 04/02/2026